

REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES

**DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES
MEDICALES (D.F.G.S.M.)**

2^{ème} ANNEE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

A - ORGANISATION DE L'ANNÉE

Article 1 :

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de décembre, et du mois de janvier à la mi-mai pour le second.

Article 2 :

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE) constituées de plusieurs modules.

L'année de DFGSM 2 comporte :

- 12 UE obligatoires,
- 1 UE Sémiologie (qui court sur les deux années de DFGSM)
- 1 UE optionnelle,
- un stage de découverte paraclinique, et un stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers.

Le Service sanitaire se déroule durant l'année de DFGSM2.

L'UE de sémiologie est composée de 3 modules + 1 session d'ECOS :

- Module 1 : e-sémiologie
- Module 2 : Ateliers (X 8)
- Module 3 : Stages (X 3)
- Session d'ECOS (X1)

L'UE de sémiologie court sur les 2 années de DFGSM 2 et DFGSM 3. Au cours de cette période, l'étudiant évolue selon son propre rythme. Il devra néanmoins avoir l'intégralité des modules et la session d'ECOS pour accéder au 2^{ème} cycle. Cf Règlement de sémiologie

Article 3 :

La 1^{ère} session d'examens (hors UE de sémiologie) est organisée à l'issue de chaque semestre, soit au mois de décembre ou janvier et au mois de mai.

La 2^{ème} session d'examens (hors UE de sémiologie) a lieu en Juin pour les 1^{ers} et 2nd semestres.

Article 4 :

Les examens de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2nd semestres (hors UE de sémiologie) donnent lieu à une délibération à l'issue de chaque semestre.

Les examens de 2^{ème} session des deux semestres (hors UE de sémiologie) donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Les dates des enseignements, des examens et des délibérations sont affichées en début d'année universitaire, après approbation par le conseil de gestion de la faculté de médecine.

Article 5 : Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances DFGSM 2

- Se référer au tableau des enseignements et des modalités de contrôle et de connaissances
- Se référer au règlement concernant la valorisation du parcours

C - MODALITÉS GÉNÉRALES

Article 6 :

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées (hors UE de sémiologie) dans chaque module, par un examen terminal. Les épreuves écrites sont anonymes.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser des épreuves de QCM via des tablettes numériques afin de faciliter l'intégration des étudiants en 2^e cycle.

Une série de TD/TP est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale de l'UE sera prononcée

Un cahier peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, question rapide, rédaction

- Stages : cf modalités mentionnées à l'article 8

L'UE de sémiologie et les ECTS qu'elle porte, sont validés en fin de semestre 6 (fin DFGSM 3) si les 3 modules (e-sémiologie/ateliers/stages) + la session d'ECOS qui la composent ont été validés.

L'absence de la validation de l'un des trois modules et/ou la non-validation de la session d'ECOS entraînent la non-validation de l'UE dans son intégralité.

Concernant la valorisation du parcours de formation qui s'acquiert au cours du 1^{er} et 2^{ème} cycle du cursus de médecine, vous devez vous reporter au règlement prévu à cet effet.

Article 7 :

A chaque UE est attribué un coefficient correspondant au nombre de crédits européens et permettant de calculer la moyenne du semestre.

D – STAGES

Article 8 :

Les stages s'effectuent à mi-temps les matins (sauf les deux premières semaines du stage d'initiation à la clinique et aux soins réalisées à temps plein).

La liste des services formateurs est établie par le Doyen et les enseignants coordonnateurs des stages. Elle est réajustée chaque année. Les éléments pris en compte pour l'établir et répartir les étudiants sont les suivants :

- L'organisation du cursus des études et son contenu pédagogique,
- Les effectifs,
- Les projets pédagogiques établis et modifiés par chaque service,
- Les résultats des évaluations des terrains de stage par les étudiants.

En cas d'invalidation d'un stage, un oral est proposé en 2^{nde} session.

En cas d'absence à un stage, les conditions de rattrapage seront établies par l'équipe pédagogique.

Il est demandé aux étudiants de s'inscrire et d'utiliser l'application GELULES, utilitaire destiné à évaluer les terrains de stages. Cette évaluation permettra aux enseignants de pouvoir faire évaluer les aspects pédagogiques liés aux mises en situations dans les différents services.

E – CONDITIONS DE VALIDATION

Article 9 :

Pour être déclarés admis en 2^{ème} année, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20) à chacun des modules composant les UE (hors UE de sémiologie),
- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20) (hors UE de sémiologie)
 - 1 - à chacune des UE obligatoires (hors stages et UE de sémiologie),
 - 2 - aux UE optionnelles,
- avoir validé les stages propres à l'année.

Pour la validation de la deuxième année, est également nécessaire la présence aux épreuves terminales de certification du PIX.

Les étudiants non admis à la 1^{ère} session repasseront à la 2^{ème} session les modules où ils n'ont pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Peut exceptionnellement s'inscrire en 3^{ème} année, l'étudiant ayant validé :

- au moins 41 crédits européens sur l'ensemble des UE de 2^e année (soit une dette de 4 ECTS) ;
- et tous les crédits européens correspondant aux stages.

Les crédits européens non validés devront l'être en 3^{ème} année, sous peine de redoublement.

Concernant le Service Sanitaire, les étudiants n'ayant pas validé cette action au cours de l'année de DFGSM2, devront refaire le service sanitaire en DFGSM3 ou en DFGSM2 (en cas de redoublement).

F – REDOUBLEMENT

Article 10 :

A l'issue de la 2^{ème} session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris les stages) redoublent

En cas de redoublement :

- les étudiants doivent représenter toutes les UE non validées (obligatoires et optionnelle) ;
- les étudiants conservent la série de TD validés ;
- les stages ne sont pas capitalisables et doivent systématiquement être refaits à l'exception du stage d'initiation à la clinique des soins infirmiers.
- les ateliers réalisés dans le cadre de l'UE de sémiologie ne sont pas capitalisables et devront être refaits

G – MENTIONS

Article 11 :

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

H - ASSIDUITÉ ET EXAMENS

Article 12 :

Les travaux pratiques et enseignements dirigés sont obligatoires. En conséquence, toute absence doit être justifiée auprès des enseignants responsables (chefs de travaux pratiques ou assistants). Si l'empêchement est motivé par une raison de santé, l'étudiant doit produire un certificat médical établi par un médecin agréé.

En tout état de cause, l'absence doit être compensée, si possible, dans la semaine avec l'accord des enseignants responsables, selon les modalités propres à chaque discipline.

Dans le cas contraire, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Article 13 :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Article 14 : Usage des calculatrices

L'introduction de calculatrices programmables ou alpha-numériques dans les salles d'examen est INTERDITE. Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.

L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Article 15:

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 19, 20 et 21 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

SOMIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE SIEGEANT 24 04 2023

ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES - DFGSM 2 -
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles

SEMESTRE 3

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Travail perso	ECTS	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Coef
						Nature	Durée	Nature	Durée	
UE 2-1 : Santé-Société – Humanité Pr Moreau	22	8	30		2	Cahiers	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
						1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		
UE 2-2 : Langue étrangère 1 : Anglais Mme Gautier	/	24	24		2	CC (coef1) + Cahiers (coef1)**	2 h 00	Cahiers	1 h 00	2
UE 2-3 : Biopathologies tissulaires et moyens d'explorations Module 1 : Méthodes des biomolécules Module 2 : Bases chimiques de l'imagerie Pr Favreau - Pr Monteil	46	10	56		6	QCM	2 h 00	QCM	2 h 00	6
						1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		

UE 2-5 : Appareil locomoteur (fondamental) Pr Bertin – Pr Vergne-Salle	24		24		4	QCM	45 min	QCM	45 min	4
UE 2-6 : Génétique médicale Dr Anne-Sophie Lia	22	/	22		3	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	2
UE 2-7 : Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicaux Pr Marquet – Pr Laroche	24	/	24		3	QCM	1h00	QCM	1h00	2
UE 2-8 : Stage d'initiation à la clinique et aux soins infirmiers - 4 semaines Pr Monteil – Pr Durand-Fontanier	/	90	90		5	Appréciation du tuteur	/	Oral ou stage selon décision de l'équipe pédagogique	/	
Service Sanitaire ** Pr Monteil Modules d'enseignements théoriques Modules d'enseignements pratiques	E-Learning 10 h CM en présentiel, diffusion à distance (Youtube et Chat) 8 h		18		**			Participation à la session de l'année suivante		
UE Sémiologie* Module 1 : e-sémiologie				Environ 30 h (cf emploi du temps)	*	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémiologie				
Module 2 : Ateliers		10h (5 ateliers de 2h préconisés)								
Préparation au PIX	24				-					
TOTAL du semestre 3	178	134	312	30	25					

SEMESTRE 4

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Travail perso	ECTS	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Coef
						Nature	Durée	Nature	Durée	
UE 2-9 : Langue étrangère 2 : Anglais Mme Gautier – Mr Hegarty	/	24	24		2	CC (coef1) + Ecrit (coef1)**	2 h 00	Ecrit*	1 h 00	2
UE 2-10 : Appareil digestif (fondamental) Pr Jacques – Pr. Bourthoumieu	44	8	52		3	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	3
						1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1h15	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1 h 00	
UE 2-11 : Appareil respiratoire (fondamental) Pr Vincent	42	10	52		3	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	3
						1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1h15	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 2)	1 h 00	
UE 2-12 : Système cardio-vasculaire (fondamental) Pr Aboyans - Pr Achard	50	8	58		4	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)	/	Oral	/	4
						1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 3.5)	1h15	1 écrit anatomie (coef 1) + 1 QCM (coef 3.5)	1 h 00	
UE 2-14 : Urgences Pr Vignon	14	6	20		2	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel et un examen)		Cahier	1h00	2
						QCM	1h00	QCM	1h00	
UE 2-13 : Stage de découverte paraclinique (biologie et imagerie) - 2 (2*1) semaines Pr Ploy - Pr Monteil	/	30	30		4	Appréciation tuteur		Oral		
Service Sanitaire**										

Pr Monteil Construction de l'action Réalisation de l'action au cours d'une semaine sanctuarisée par toutes les formations de santé	Selon les projets		42							
UE Sémiologie*				Environ 30 h (cf emploi du temps)						
Module 1 : E-Sémiologie						Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémiologie		-Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémiologie		
Module 2 : Ateliers		10 (5 ateliers de 2h au mini)								
TOTAL du semestre 4	150	96	288	30	18					

OPTIONNELS 3ème et 4ème semestres validés en fin de 4ème semestre (dans la limite des capacités d'accueil)

UE Optionnelles	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session		Coefficient
					Nature	Durée	Nature	Durée	
UE O-1 : Anglais – SEMESTRES 1 et 2 Mme Gautier	/	20	20	2	CC (coef1) + Ecrit (coef1)*	1 h 00	Ecrit	1 h 00	2
UE O-2 : Tutorat PASS ou Engagement étudiant **** SEMESTRES 1 et 2 Dr. FAVREAU - Pr Monteil	/	/	/	2	Rapport et/ou Oral	/	Rapport et/ou Oral	/	2
UE O-3 *** : Méthodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio Santé) - SEMESTRE 1 Pr Preux	/	/	50	2	Ecrit	2 h 00	Ecrit	2 h 00	2
					Pratique	1 h 00	Pratique	1 h 00	

UE O-4 : Matière fondamentale de l'année SEMESTRE 2			2						2
Anatomie					Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Histologie					Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Physiologie					Question rédactionnelle	1 h 00	Question rédactionnelle	1 h 00	
Imagerie					Cahier	1 h 00	Cahier	1 h 00	
Le numérique en santé Pr Fourcade	10	6	16	2	Epreuves de type simulation escape game		Epreuves de type simulation escape game		2
UE O-5 : Activité sportive SEMESTRE 1 ou 2 SUAPS : Mme Moudelaud	/	/	21	2	Pratique	/	Pratique	/	2

*Sémiologie : La validation des modules, session d'ECOS et stages de sémiologie sera effective en fin de semestre 6 pour un total de 30 ECTS (10 ECTS module 1 ; 8 ECTS module 2 ; 2 ECTS session d'ECOS, 10 ECTS stages)

**Le service sanitaire comprend deux modules : un module d'enseignements théoriques (activité physique et nutrition / addictions / contraception et vie sexuelle) et un module d'enseignements pratiques (gestion de projet / communication et posture / supervision de projet X2). Les apports théoriques du Service Sanitaire sont réalisés au cours du semestre 3 et l'action au semestre 4. La validation sera effective au Semestre 6 pour un total de 5 ECTS correspondants à 1 ECTS issu de l'UE 2-1 et 4 ECTS spécifiques à l'UE Service Sanitaire.

*** L'UE O-3 du master 1 valide 2 crédits dans le cadre du DFGSM mais 6 crédits dans le cadre d'une inscription au master 1, sous réserve de remplir les conditions de validation propres au master 1.

**** L'engagement étudiant répond à des exigences définies dans un cahier des charges établi par l'Université de Limoges.

***** Un étudiant qui prend l'option sportive en 2^{ème} et 3^{ème} année, présentera en 3^{ème} année, soit une autre discipline soit le niveau supérieur de la discipline passée en 2^{ème} année

Selon l'évolution de la situation sanitaire, les modalités de contrôle des connaissances seront adaptées à une éventuelle situation de confinement :

- Les épreuves, de type QCM, question rédactionnelle, oral, rapport, etc., pourront être réalisées totalement ou partiellement à distance, via les technologies et plateformes à notre disposition.
- Le cas échéant, la durée des épreuves pourra être revue ; les coefficients seront maintenus selon les dispositions initiales.
- Pour les modules à valider sur le seul présentiel, une solution alternative pourra être mise en place pour les valider.
- Les stages seront maintenus ou non, et seront évalués sur la période réalisée ; ils pourront, le cas échéant, être neutralisés, ou faire l'objet d'une évaluation alternative.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE LE : 24 04 2023

APPROUVE LE : 24 04 2023

